

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 Juillet 2020– 20h00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

ANGLESIO Hélène	BOURELLY Morgane	FONTAINE Nathalie	
AUCAGNE Georges	CAMILLERI Jean Luc	GOYON Marie Angélique	
BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno
BOST Marie Ange	DURAND Hervé	LAUNAY Jean Paul	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	

Excusés : **PARET** Karine donne pouvoir à **MOREL** Dominique
 MOUROUX Nicolas donne pouvoir à **BESSARD** Benjamin

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, GOYON Marie Angélique, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 25 juin 2020 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.
Marie Ange BOST souhaite que soient vérifiés les noms des délégués des commissions intercommunales notés dans le compte rendu du 25 juin
Le procès-verbal du 25 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

Objet : Approbation BP 2020 Lotissement Clos Chaponnière

Monsieur Jean-Luc CAMILLERI présente à l'assemblée le budget primitif 2020 du budget Lotissement Le Clos Chaponnière qui s'équilibre à 272 370,69 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 211 162,72 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Il explique qu'il reste un lot à vendre et que les travaux inscrits correspondent aux travaux de voirie de finition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2020 du budget Lotissement Clos Chaponnière équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 272 370,69 € et à en dépenses et en recettes d'investissement à 211 162,72 €.

Objet : Attributions de subventions aux associations

Il revient au Conseil Municipal de répartir le montant alloué aux associations entre certaines associations communales, intercommunales, ou d'intérêt public.

Hélène ANGLESIO expose les modalités et les critères d'attribution de subventions qui sont : la trésorerie, le devoir de mémoire, ,l'utilité publique, la création d'association ou l'aspect éducatif.

Sur quoi, après avoir examiné chaque dossier soumis à son appréciation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés arrête la liste des organismes bénéficiaires et fixe pour chacun le montant de la subvention communale à attribuer, tel qu'il suit :

Bibliothèque Au coin du Livre	1 650.00 €
Cantine scolaire	1 160.00 €
Cyclo touriste	1 000.00 €
Gymnastique	150.00 €
Amicale donneurs de sang	100.00 €
Harmonie école de musique	5 820.00 €
Jeunes agriculteurs	200.00 €
Sou des écoles	430.00 €
Sou des Ecoles USEP	7 000.00 €
Saint Cyr en Fleurs	3 420.00 €
US Foot	430.00 €
Vivre autour des Planons	150.00 €
Amicale des Pompiers	2 070.00 €
Saint Cyr en Mouvement	150.00 €
FNACA	100.00 €
Sur délibération	5 170.00 €

Hélène ANGLESIO n'a pas pris part au vote de la subvention pour Vivre autour des Planons, Marie Ange BOST pour Au coin du livre et St Cyr en mouvement, Sandrine BOURCET pour le sou des écoles et sou des écoles USEP et Denise TRESPAILLE pour St Cyr en fleurs.

La commission souhaite revoir complètement le dossier de demande de subvention en demandant aux associations de mettre en avant un projet précis

Hélène ANGLESIO souhaite qu'un chiffrage soit fait sur l'utilisation de chaque équipement communal mis à disposition de certains associations (électricité, entretien, valeur locative des locaux...)

Elle souhaite également mettre à disposition des associations une base de calcul pour leur permettre de quantifier les heures de bénévolat.

Objet : Approbation BP 2020 Commune

Monsieur Jean-Luc CAMILLERI présente à l'assemblée le budget primitif 2020 chapitres par chapitres pour le budget principal qui s'équilibre à 1 267 464,08 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 1 133 363,12 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2020 du budget principal équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 267 464,08 € et à en dépenses et en recettes d'investissement à 1 133 363,12 €.

Objet : Désignation délégués CNAS

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré au CNAS en 2011. Chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et le collège des agents. Il est précisé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner comme délégués locaux du C.N.A.S. :

Madame Hélène ANGLÉSIO, Déléguée collège des élus,
Madame Florence BERRY, Déléguée collège des agents.

Objet : Contribution Fonds Solidarité Logement pour 2020

Monsieur le Maire présente la demande du Conseil Départemental qui demande à chaque commune une contribution au Fonds de solidarité logement.

Le Fonds Solidarité Logement, par les aides allouées, constitue un moyen pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées et permettre de trouver un logement adapté. Il garantit aussi le maintien dans le logement pour les personnes ayant des dettes de loyers ou de charges et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une aide au fonds de solidarité logement pour un montant de 544,80 € (0.30 € X 1816 habitants).

Objet : Modification des tarifs et du règlement intérieur de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire laisse la parole à Sophie COLLARD qui représente la commission jeunesse.

Elle rappelle au Conseil Municipal que le tarif horaire actuel de la garderie périscolaire est de 2,28 € de l'heure et que la facturation s'effectue quart d'heure de présence.

Elle propose de changer les tarifs comme suit :

- tarif avec réservation : 2,36 € de l'heure soit 0,59 € le quart d'heure
- tarif sans réservation : 6,00 € de l'heure soit 1,50 € le quart d'heure
- tarif dépassement des horaires : 20 € de l'heure soit 5 € le quart d'heure
-

S.COLLARD rappelle qu'il est également nécessaire de modifier le règlement intérieur comme suit :

- Article 1^{er} : la garderie périscolaire de Saint-Cyr-sur-Menthon fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h 15 à 18 h 30
- Article 3 : Le matin, les parents doivent OBLIGATOIREMENT accompagner les enfants et faire constater leur arrivée au personnel. Compte-tenu du protocole sanitaire lié au COVID 19, les enfants seront accueillis au portillon et accompagnés par un agent jusqu'à la garderie. L'entrée doit s'effectuer uniquement par l'accès situé passage des écoles.
- Article 6 : L'entrée à la garderie se fait obligatoirement sur inscription. Celle-ci devra être enregistrée le jeudi avant minuit de la semaine précédente.

Le conseil municipal s'interroge sur le changement de l'horaire d'ouverture de la garderie du matin qui pourraient pénaliser certaines familles.

Elle précise que ces changements ne sont pas définitifs et pourront évoluer du fait de l'évolution sanitaire incertaine et de la situation de certaines familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide qu'à compter du 1^{er} septembre 2020, d'appliquer les tarifs annoncés ci-dessus et approuve les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie pour l'année scolaire 2020-2021 annoncées ci-dessus.

Monsieur le maire insiste sur le fait que les décisions prises en commission ne doivent pas être divulguées avant l'évocation du sujet en conseil municipal.

Objet : Choix du bureau d'étude maîtrise d'œuvre pour la voie verte route des Communaux

Dominique MOREL rappelle les différentes délibérations prises pour permettre l'extension de l'entreprise LAMBERET.

Une partie de la route des Communaux a été cédée sous condition de la réalisation d'une voie piétonne et cyclable du contournement.

Il convient donc de choisir un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter le devis du bureau d'études AINTEGRA pour un montant de 9 768 € HT.

Il autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents préalables et consécutifs à cette opération.

3) Questions diverses :

Point lumineux arrêt bus :

Il avait été décidé lors d'une précédente commission voirie de créer des 3 points lumineux d'éclairage public.

Des études chiffrées ont été faites par le SIEA :

Route de Lingent	971,54 €
Aux Chanelets	2 146,44 €
Route de Loëze	2 146,44 €

Le conseil municipal décide de donner son accord au SIEA pour la réalisation de ces travaux

Maison médicale

Le projet « maison DOUCET » devient compliqué. Les locataires ne peuvent pas être expulsés. Le changement de destination du bâtiment complique le financement.

Jean Luc CAMILLERI a eu le directeur de la SEMCODA qui leur a confirmé que la SEMCODA est en cours de recapitalisation.

Il a affirmé que le projet de maison médicale sur la commune est toujours acté.

Un autre RDV a été fixé au 15 septembre avec le directeur où des réponses devront être données : quel projet est acté ? (maison santé, maison haissor + logements sociaux) vacances de locaux ? délai de livraison ? promesse de vente du bâtiment ?

Une réunion avec les professionnels de santé aura lieu le 21 septembre pour leur faire part des réponses.

Désignation représentant à la CLECT : Jean Luc CAMILLERI

Dates des commissions intercommunales

CA du SMIDOM	24 juillet
SIEA : installation du comité syndical	24 juillet
SCOT élection du Président	29 juillet
Culture et tourisme :	16 septembre
Services aux publics et aux familles	22 septembre
Aménagement du territoire et développement économique	23 septembre
Eau et assainissement	24 septembre
Transition écologique et mobilités	29 septembre

Le garage Christian souhaite monter une station de lavage à côté de son garage : pas d'interdiction. La question se pose sur le traitement de l'eau, à voir les contraintes environnementales et sonores.

Dominique MOREL déplore les nombreux graffitis sur les bâtiments communaux.
Mr le maire ira porter plainte.

Georges AUCAGNE fait une présentation succincte du SMIDOM, Mr FERRE Paul maire adjoint de Thoissey en est le président. Il regroupe 31 communes pour 41 100 habitants.

Marie Ange BOST souhaiterait un ramassage plus régulier des bennes de verres des points d'apports volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h00

Le secrétaire

Le 28 juillet 2020
Monsieur le Maire,